

APPEL A PROJETS « La culture, c'est classe ! »

Conditions générales de participation 2023

Préambule

L'appel à projets ***La culture, c'est classe !*** est une action du Service des affaires culturelles, mise sur pied en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et la Haute école pédagogique Vaud (HEP Vaud). Il a pour but d'encourager et de soutenir des projets culturels ponctuels et collaboratifs en milieu scolaire, cocréés et réalisés par des enseignantes et enseignants de 1P à 11S, toutes disciplines confondues, et des artistes professionnels (comédienne ou comédien, auteure ou auteur, plasticienne ou plasticien, musicienne ou musicien, danseuse ou danseur, artisan ou artisan d'art, etc.).

A nouveau cette année, l'appel à projets est également proposé à l'École de la Transition et à l'École de l'Accueil (accueillant de jeunes allophones récemment arrivés sur le territoire) de la scolarité postobligatoire.

Les projets retenus visent à sensibiliser et confronter les élèves à des thématiques culturelles et artistiques avec l'intervention régulière d'artistes en milieu scolaire, et s'appuient sur les capacités transversales du Plan d'études romand (collaboration, communication, pensée créatrice, démarche réflexive et stratégie d'apprentissage).

Principes d'octroi

- Les projets sont coconçus et coanimés par des enseignantes ou enseignants et des artistes ou artisans professionnels, avec l'accord de la direction des établissements scolaires concernés.
- Les projets se réalisent dans un établissement scolaire du canton de Vaud sur temps scolaire.
- Les projets permettent aux élèves une expérience originale et participative en lien avec une thématique culturelle.
- Les projets transmettent aux élèves des connaissances artistiques et/ou culturelles.
- Les projets se déroulent dans un cadre temporel déterminé durant l'année scolaire 2023-2024.
- Les projets doivent s'inscrire dans un processus de création, réalisation et socialisation visible (traces matérielles, production artistique, etc.).
- Les artistes associés sont d'origine vaudoise, ou durablement domiciliés dans le canton de Vaud. Ils doivent bénéficier du statut d'indépendant ou pouvoir être salarié par un organisme culturel.
- L'enseignante ou l'enseignant participe sur son temps de travail.
- Le budget respecte les recommandations tarifaires et couvre toutes les étapes de réalisation du projet, ainsi que les frais de production.

Thème 2023-2024

Les dossiers doivent tenir compte du thème annuel : « L'imaginaire pour territoire ».

Financement

Le montant alloué par projet est de **CHF 5'000.-** ou **CHF 10'000.-**, en fonction de la demande formulée. Ce montant est versé uniquement à l'artiste partenaire du projet.

- CHF 5'000.- : au minimum une classe touchée par le projet qui se déroule sur deux mois au minimum
- CHF 10'000.- : au minimum trois classes touchées par le projet qui se déroule sur trois mois au minimum.

Le budget comprend :

- La rémunération de l'artiste (salaire et charges sociales) incluant la conception, la réalisation du projet et le bilan, en tenant compte du montant de CHF 100.- minimum par heure de travail ;
- Les frais de matériel et de production (y compris frais de déplacement de l'artiste).

Comment formuler votre demande ?

Dépôt de la demande

- Les dossiers pourront être déposés du 1er août 2023 au 30 septembre 2023, par l'artiste du binôme.
- Le dépôt de la demande se fait sur le portail sécurisé du site vd.ch. Pour ce faire, il faut préalablement obtenir un moyen d'identification électronique (MIE) ([voir marche à suivre](#) - **à noter que cette démarche peut prendre plusieurs jours**).
- Une fois le MIE obtenu, se connecter à son espace sécurisé. Depuis le tableau de bord, sélectionner « Accéder aux prestations » puis « Demander un soutien à un projet culturel, artistique, de médiation culturelle ou de sensibilisation à la culture » et créer une nouvelle demande.
- En page 2, sélectionner « Un appel à projets » sous le type de demande, puis le domaine culturel concerné et enfin « Appel à projet Culture-Ecole *La culture, c'est classe !* » sous Genres. Remplir chaque étape.
- Merci d'indiquer le titre du projet et d'ajouter votre dossier de présentation en un seul document pdf et de le retélécharger dans les champs obligatoires des annexes (ne pas tenir compte des formulations *Lettre de motivation, Budget, Liste et CV des intervenants, ...* : recharger 7 fois votre dossier dans les 7 annexes obligatoires).
- En page 5, indiquer les informations bancaires : celles de l'artiste si elle ou il possède le statut d'indépendant ; celles de l'organisme culturel pouvant le salarier si elle ou il n'est pas indépendant.

Contenu du dossier de présentation

Les éléments suivants sont à renseigner dans un format pdf :

- Titre et description du projet, sur le thème *L'imaginaire pour territoire*
- Etablissement scolaire : coordonnées complètes
- Public cible : classe(s) concernée(s), degré scolaire, nombre d'élèves

- Présentation de l'artiste (biographie, pratique artistique), coordonnées complètes (y compris bancaires) et attestation d'affiliation à l'AVS si indépendant ou coordonnées de l'organisme culturel pouvant le salarier
- Note d'intention de l'artiste
- Présentation de l'/ des enseignantes ou enseignants (discipline enseignée, degré scolaire, brève biographie)
- Projet pédagogique de l'/ des enseignantes ou enseignants autour du projet (objectifs pédagogiques)
- Trace imaginée pour le projet (représentation publique, exposition, production matérielle, ...)
- Calendrier du projet : fréquence, durée et nombre de périodes d'intervention de l'artiste en classe, préparation, réalisation, finalisation
- Autorisation de la direction de l'établissement scolaire concerné
- Utilisation du budget (forfait de CHF 5'000.- ou CHF 10'000.-, en tenant compte du montant de CHF 100.- minimum par heure de travail de l'artiste) :
 - Rémunération de l'artiste (salaire et charges sociales) incluant la conception, la réalisation du projet et le bilan
 - Frais de matériel et de production (y compris frais de déplacement de l'artiste)
 - Divers (défraiement éventuel des accompagnants)